



**Analyse des enjeux et Schémas d'intention pour un espace
urbain en quête de développement (cas de la ville de
Tahannaout à la périphérie de Marrakech)**

Lahcen AZOUGARH

PhD Université Ibn Tofail, Maroc

Résumé

Le centre urbain de Tahannaout, où siège la province d'Alhaouz, est une ville située sur le piémont du Haut Atlas marocain, à une trentaine de kilomètres au sud de Marrakech. Ce territoire à grandes potentialités humaines et naturelles et sans base économique réelle, souffre d'un ensemble de contraintes et problématiques à la fois géographiques, spatiales mais aussi urbaines et urbanistiques. La dynamique démographique et urbaine continue à être un défi pour la ville et implique de nouvelles formes urbaines contrastées (du rural à l'urbain), et des modes d'habitat et mobilité traditionnels. Son positionnement près de la métropole de Marrakech pourrait être une opportunité dans la mesure où la ville construit son projet urbain intégré, dynamique et multidimensionnel mariant les besoins accrus de cet espace et la planification des acteurs du territoire.

L'objectif de cet article est d'une part diagnostiquer le territoire pour relever son positionnement possible dans son aire d'influence, puis identifier les caractéristiques géographiques et paysagères de la ville, pouvant impulser le développement urbain harmonieux de cette ville.

Mots clés : La ville de Tahannaout, développement urbain, projet urbain.



Abstract

The urban centre of Tahannaout, where the province of Alhaouz is based, is a town in the foothills of the Moroccan High Atlas, some thirty kilometres south of Marrakech. This area, which has great human and natural potential but no real economic base, suffers from a range of constraints and problems, not only geographical and spatial but also urban and town-planning. The demographic and urban dynamic continues to be a challenge for the city, involving new and contrasting urban forms (from rural to urban), and traditional modes of housing and mobility. Its location close to the metropolis of Marrakesh could be an opportunity insofar as the city is building its integrated, dynamic and multidimensional urban project, combining the increased needs of this area with the planning of local players.

The aim of this article is firstly to diagnose the area in order to identify its possible position within its area of influence, and then to identify the town's geographical and landscape characteristics, which could drive its harmonious urban development.

Keywords : The town of Tahannaout, urban development, urban project.



Introduction

Tahannaout, le siège de la province d'Al Haouz, est située sur le piémont de l'Atlas, à une trentaine de kilomètres au sud de Marrakech. Elle constitue un espace très diversifié géographiquement. Elle se compose de l'association plaine-montagne et piémont (le dir). Toutefois, Elle se caractérise par un sous-développement qui se manifeste dans la plaine comme dans la montagne. La situation est préoccupante d'autant que la principale base de son économie est agricole. L'implantation de plusieurs établissements touristiques éparpillés d'une manière anarchique sur ce territoire pose ; en l'occurrence ; l'exploitation de ses ressources naturelles comme une menace. Son armature urbaine souffre, à cet effet, de ce marasme et la ville de la province se trouve dans l'incapacité de répondre aux besoins de la population aussi bien en emploi qu'en équipement pour un meilleur avenir urbain.

La ville de Marrakech, capitale régionale et forte par son poids démographique, ses activités industrielles et ses équipements touristiques, entrave l'émergence de toutes villes satellites à l'intérieur de son champ de rayonnement qui forme une auréole de plus de 50 km. Les villes situées dans cette couronne demeurent, depuis une belle lurette, dans un état très embryonnaire avec une population ne dépassant guère 20.000 habitants. Il s'agit de Tahannaout (12.102 hab.), Aït Ourir (39.108 hab.), et Amzmiz (14.364 hab.). En 2009, la ville de Tahannaout a été promue au rang de municipalité et siège de la province d'Alhaouz. Ce choix très contesté par les acteurs locaux a renforcé le déséquilibre entre les trois vallées que comprend le territoire provincial à savoir N'fis, Ghighaya et Zate.

Aujourd'hui, la ville de Tahannaout cherche à développer ses propres créneaux en vue d'une nouvelle organisation de l'espace reposant sur la complémentarité et la synergie entre les différentes composantes du territoire provincial et se positionner en tant qu'espace autonome par rapport à la métropole Marrakech. En somme, il faut sortir de la logique de pression sociale à l'approche de développement durable par le biais d'une planification dynamique concertée et partagée.

L'objectif de notre étude est de redéfinir un, ou des positionnements possibles pour Tahannaout, notamment : La mise en valeur des caractéristiques géographiques et paysagères de la ville, l'identification des ressources locales pouvant constituer des potentiels de développement, un développement urbain harmonieux.

Donnant accès aux sites naturels les plus prisés et les plus touristiques (la route du col du Tizi Ntast via Asni, celle du Jbel Toubkal via Imlil, ou bien encore celle d'Oukaimeden...), la ville pourtant excellemment située, ne semble connaître ni développement touristique, ni développement économique ou urbain reconnu, son identité urbaine reste diluée dans la conurbation de Marrakech qui rayonne sur la région sans veiller réellement au développement équilibré de sa banlieue.



Ville de transit pour les visiteurs de l'Atlas, ville de services pour les habitants de la province, Tahannaout souffre d'une image de « ville satellite ». Bien qu'elle offre de nombreux atouts qui devraient lui permettre d'exister pleinement et d'apporter à la ville centre un complément d'intérêt pour le tourisme international, une proximité de la ville de Marrakech, un site aux ressources variées entre grand paysage et charme de l'oued cultivé, un centre-ville actif avec de nombreux commerces et services liés notamment à la présence administrative de la province, des espaces de développement urbain à proximité immédiate du centre.

Moins impressionnante que les villages plus reculés de l'Atlas, elle permettrait toutefois aux visiteurs de pouvoir profiter à la fois de l'intensité urbaine de Marrakech, de la proximité des sites touristiques de montagne et des douceurs de la vie traditionnelle qu'elle offre cette commune.

Donc la ville de Tahannaout est :

- Un territoire à grandes potentialités humaines et naturelles.
- Un territoire sans réelle base économique et mal connectée aux autres centres avoisinants (Amzmiz, Ourika,...).

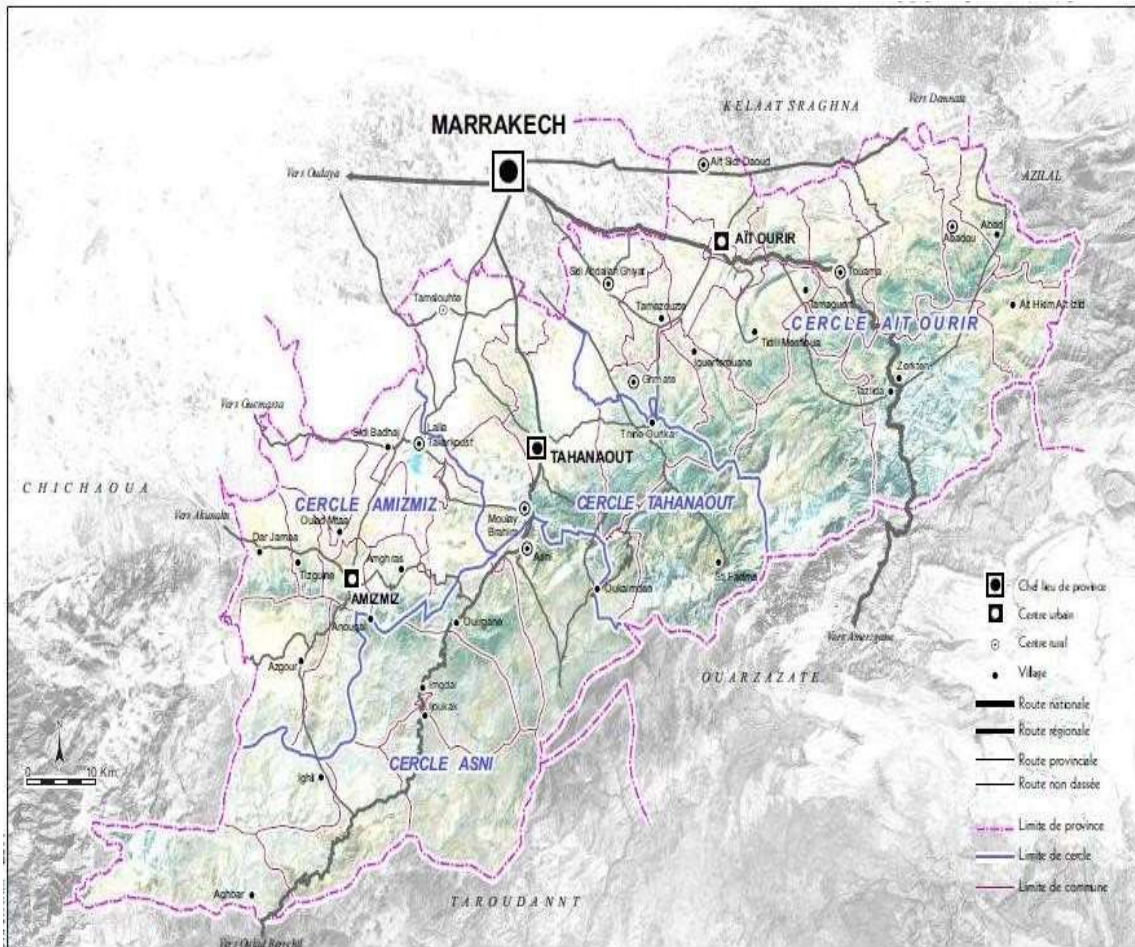
Comment accompagner ce territoire ; à proximité de Marrakech ; à se promouvoir en un espace urbain de qualité, à construire une identité et une économie à vocation multifonctionnelle, à travers un projet urbain ambitieux et réaliste ?

Dans le souci de répondre à ce questionnement, il a été convenu de mener un travail suivant une méthodologie empirique mariant la recherche documentaire et l'investigation du terrain.

1. Diagnostic stratégique territorial de Tahannaout :

1.1. Situation géographique de Tahannaout :

La commune urbaine de Tahannaout, capitale de la province d'Al Haouz, est située à 30km au sud de Marrakech.



Carte 1 : Situation de Tahannaout dans son aire géographique

Source : schéma provincial de cohérence des services publics de la province d'Al Haouz

Elle est bordée des quatre côtés par la commune rurale d'Aghouatim. D'une superficie de 14 km², elle se trouve près de la plaine d'Al Haouz à la périphérie des montagnes du haut Atlas côté ouest, elle est composée de (07) quartiers et de (04) douars.

Tahannaout, récemment promue au statut de chef-lieu de la province d'Al Haouz chef-lieu de commune urbaine, abrite les sièges du Conseil Provincial, du Gouverneur de la Province, du Cercle de Tahannaout du Caïdat de Tahannaout et de la Commune, soit l'ensemble des structures chargées de l'organisation et du développement économique, social et culturel aux différentes échelles territoriales considérées et en particulier à l'échelle de la province.

En raison de ce statut, Tahannaout abrite les administrations déconcentrées de l'État des différents secteurs. Ainsi, Tahannaout a été propulsée par des mesures de discrimination positive du statut de commune rurale et chef-lieu de Cercle au statut de commune urbaine, chef-lieu de la province Al Haouz.



1.2. Analyse spatiale :

1.2.1. L'évolution urbaine de la ville de Tahannaout :

La ville de Tahannaout est un espace constitué par l'adjonction de formes urbaines variées, qui traduisent chacune la conception de la ville et de la vie en commun à une époque donnée. Tout en s'adossant la vallée de Ghighaya, le tissu urbain de Tahannaout s'est développé suivant les deux axes routiers principaux, la route régionale 203 et la route provinciale 2010 (fig.1). C'est un espace fragmenté dont l'évolution de son tissu urbain s'est réalisée d'une façon très éclatée, notamment avec le lancement du lotissement Fadel Al Khair qui s'est réalisé hors périmètre d'aménagement et ce par dérogation, ce qui risque d'approfondir la fragmentation de la ville de Tahannaout.



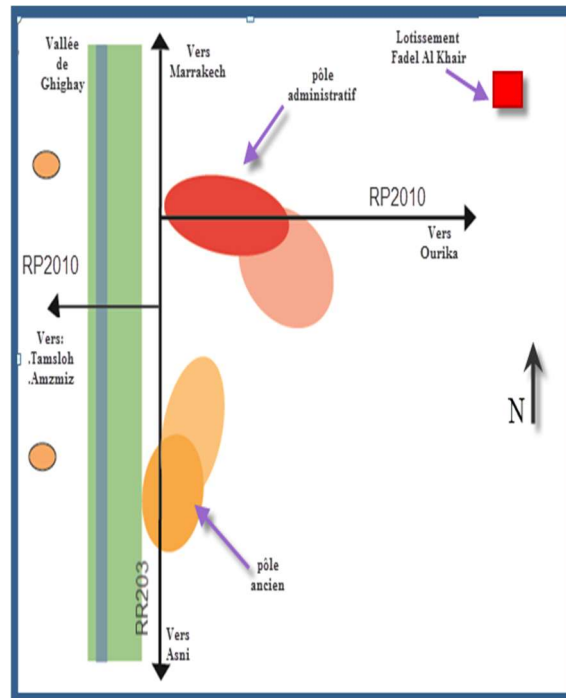


Figure 1 : la forme et l'évolution urbaine de la ville de Tahannaout.

Source : Image capturé de Google earth et améliorée.

Deux polarités se sont ainsi formées, à travers l'histoire de Tahannaout, l'une liée au premier noyau ancien (l'Ancienne Tahannaout) et l'autre liée à l'émergence administrative de la localité dans sa province (la nouvelle Tahannaout). Etant le chef-lieu de la province de Tahannaout, cette ville a vu naître un quartier administratif qui longe l'axe provincial 2010 tout en créant une petite ambiance urbaine, des quartiers réglementaires et d'autres non réglementaires se sont donc réalisés et des activités économiques se sont installées, c'est la nouvelle cité de Tahannaout.

1.2.2. Découpage géographique des secteurs d'études :

Pour mieux lire la structure spatiale de cette ville. Nous avons procédé à un découpage géographique pratique, qui nous a permis d'avoir des secteurs d'étude plus au moins homogènes. Nous avons subdivisé l'espace urbain de Tahannaout en cinq secteurs principaux : La RR 203 et la vallée de Ghighaya (secteur 1), le pôle administratif et économique (secteur 2), le douar (secteur 3), le nouveau lotissement nord (secteur 4) et le nouveau lotissement sud (secteur 5).

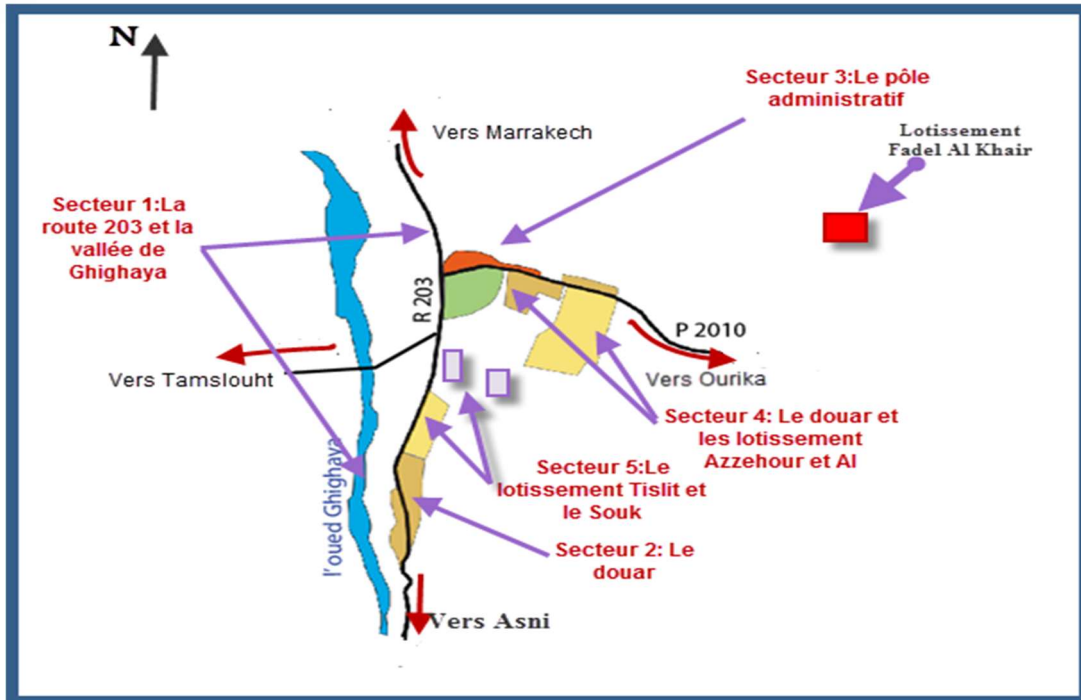


Figure 2 : la route 203 et la vallée de Ghighaya.

C'est un secteur de liaison entre la localité de Tahannaout et sa zone d'appartenance. Il longe l'axe routier régional 203 et la vallée de Ghighaya. La route régionale 203 est une route à double voies, le tissu urbain y accompagnant est fragmenté et non cohérent .C'est une zoned'urbanisation entre les deux pôles de la ville (l'ancienne et la nouvelle Tahannaout), elle comporte aussi la vallée de Ghighaya qui présente l'artère vital pour la ville.

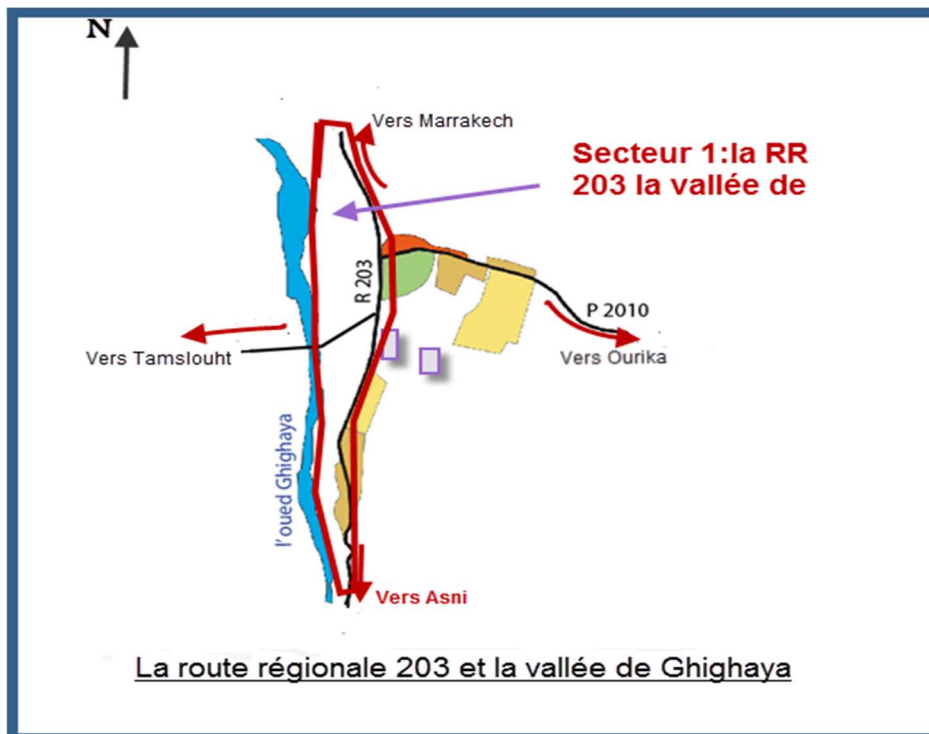


Figure 2 : la route R 203 et la vallée de Ghighaya.



Equipée d'un système d'irrigation efficace (Seguias), la vallée est un espace à vocation agricole, il s'agit principalement de l'arboriculture (Olive, prune, pêche...). Cependant, La vallée a connu un envahissement par le béton même s'elle est considérée comme zone à préserver dans le dernier PA¹. Ainsi, un douar s'est progressivement développé (Tahannaout « Tahtania²»). Avec une différence d'altitude, Tahannaout Tahtania présente une continuité de l'ancienne Tahannaout sur la vallée, elle comporte des équipements tels qu'une grande mosquée, un cimetière, une école primaire et un centre sociosportif. Les services existant dans ce douar sont principalement les commerces de proximité.

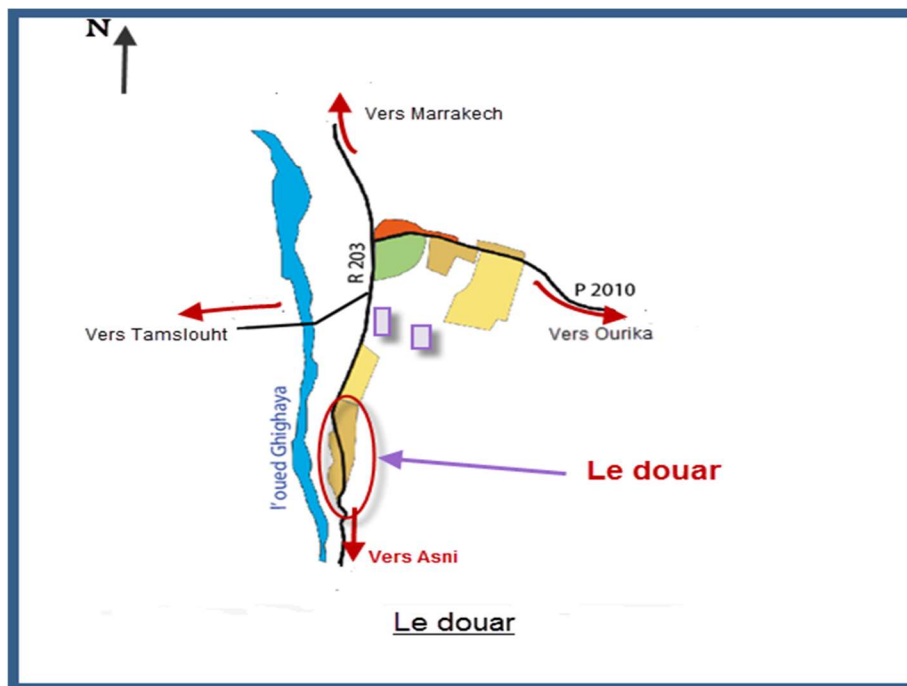


Figure 4 : Le douar (l'ancienne cité de Tahannaout)

Crée au début du 20ème siècle, le douar est l'ancien noyau de la ville de Tahannaout, le système viaire de ce quartier est dégradé, les rues ne dessinent pas une trame géométrique et se recoupent sans ordre apparent. Les principaux axes sont étroits et revêtus en béton alors que les secondaires sont en terre. Le douar présente des habitations économiques et d'autres rurales et sommaires en état de dégradation voir même des maisons menaçant ruine, c'est pourquoi il est toujours en réhabilitation avec sa forme ancienne. Ce tissu urbain connaît une grande densité, les espaces libres sont peu étendus et manque d'espaces publics et d'espaces verts aménagés, ce qui explique que les rues restent le seul lieu de rencontre et de socialisation.

Vue la présence d'une mixité de fonctions (métiers et commerces), le douar présente une autonomie économique remarquable par rapport au reste de la ville.

¹ PA : plan d'aménagement.

²Tahtania : mot en arabe, qui veut dire « d'en bas » .



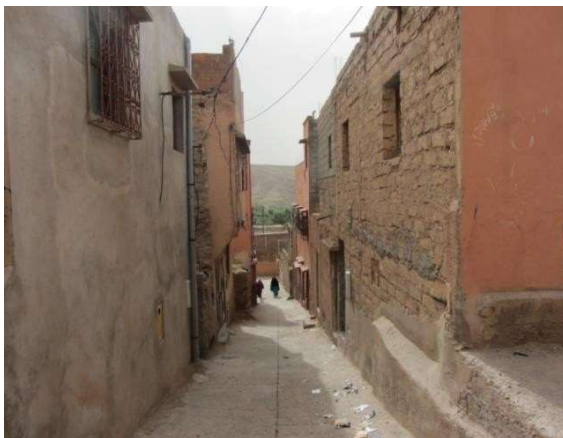
Les principaux équipements existants dans le douar sont un collège et une mosquée.



Dégradation du bâti traditionnel



Manque d'espaces verts aménagés



Façades non achevées



Voirie accidentée

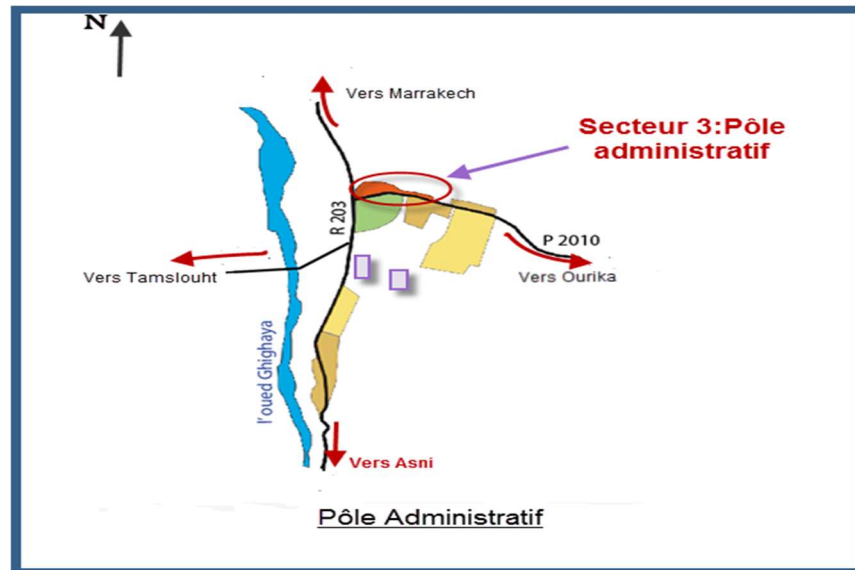


Figure 5 : Le pôle administratif

Ancienne caserne des forces auxiliaires, ce support a été transformé en pôle administratif avec la promotion de cette localité en chef-lieu de province. Il est traversé par la route provinciale P2010 et la route régionale R203. Il constitue un front bâti et une transition urbaine brutale entre le rural et les équipements administratifs. Il est caractérisé par la dégradation des espaces publics (trottoirs peu entretenus), le manque de services, la présence de dents creuses et la désorganisation de l'habitat. Spatialement, ce secteur se compose de trois segments :

- le premier, limitrophe à la régionale 203, connaît une concentration des équipements et des services extérieurs des différents ministères.
- Le deuxième, au milieu, se caractérise par l'existence des activités de petits commerce et services avec des habitats économiques et ruraux.



➤ Le dernier segment situé sur la route provinciale 2010 connaît lui aussi une concentration des équipements surtout éducatifs.

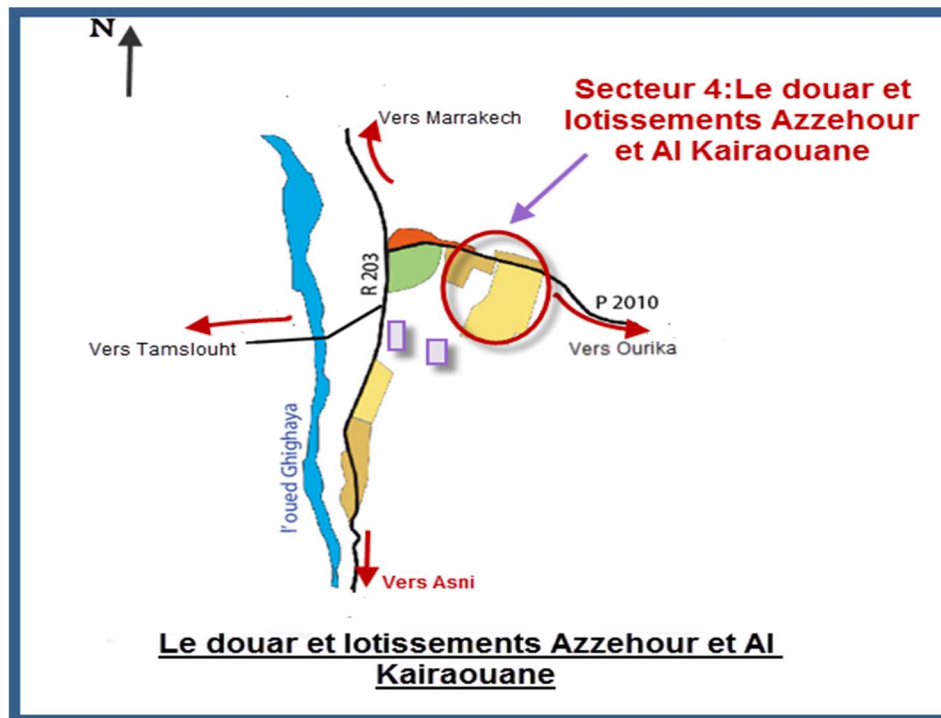


Figure 6 : Le douar et lotissements Zohour et Al Kairaouane

La figure 6 illustre le quatrième secteur, c'est une zone composée d'un douar et de deux lotissements, avec une densité élevée sur l'axe 2010 et des habitations éparpillées à l'intérieur.

➤ Le douar : C'est le douar Sidi M'hammed Oufares, constitué par un habitat non réglementaire, il a fait objet d'une restructuration. Le douar connaît une densité élevée, des rues étroites et revêtues en béton et les maisons sont en dur.

➤ Le lotissement zohour : Il est composé d'une zone villas et d'une zone pour habitat économique, mais on peut dire qu'il est à 90 % d'occupation. Le lotissement est desservi par un système viaire qui y permet une bonne connexion et les axes principaux sont en bitume.

➤ Le lotissement Al Kairaouane : Il est composé d'une zone villas et d'une zone d'habitat économique. Le lotissement est desservi par un système viaire qui y permet une bonne connexion, ses axes principaux sont en bitume.

Les équipements principaux dans ce secteur sont : une grande mosquée, et un hôpital provincial. Quelques services extérieurs tels que la délégation de la santé, le service du cadastre et le siège de la Commune d' Aghouatim.

Les activités économiques y existantes sont celles de proximité tels que les commerces et services...etc.



Villas avec jardins privés dans le lotissement. Une dynamique de construction

A l'exception d'un petit espace vert public, cet équipement structurant fait défaut dans ce secteur, cependant il comporte des parcelles qui peuvent servir de support pour des aménagements d'espaces verts publics.

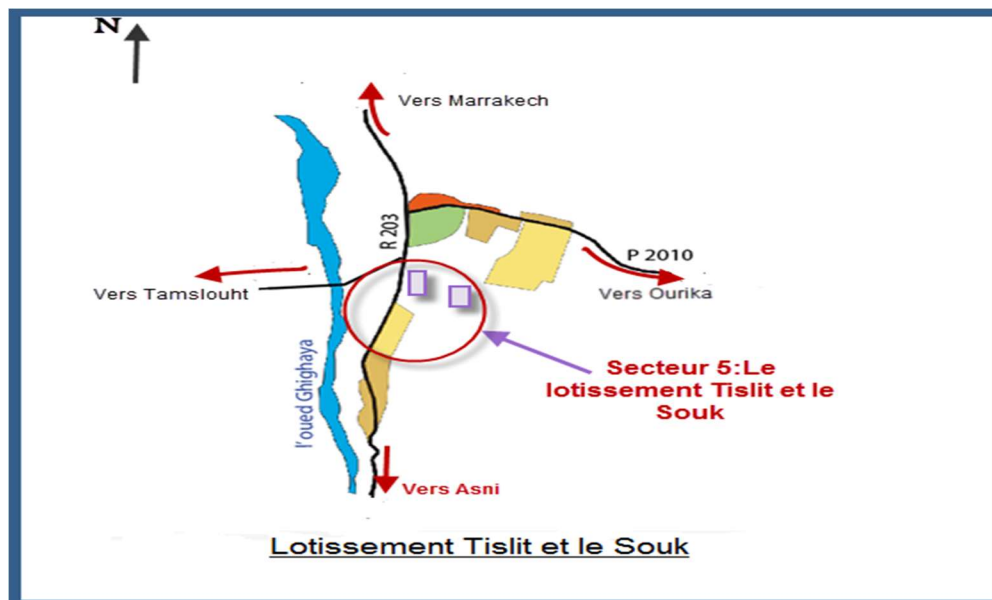


Figure 7 : Lotissement Tislit et le souk.

Le cinquième secteur (fig7) est une zone qui se trouve entre les deux pôles (administratif et Ancienne Tahannaout) de la ville. Située sur l'axe Provincial (203), elle est composée d'un lotissement (Tislit) et d'un terrain partiellement occupé.

□ Lotissement Tislit: lancé en 2005, il est composé d'une zone villas et d'une zone pour habitat économique, mais on peut dire qu'il est à 70 % d'occupation c'est-à-dire qu'il y'a plusieurs lots non construits.

Le lotissement est desservi par un système viaire qui y permet une bonne connexion. Equipés par des arcades commerciales, les axes principaux de ce lotissement sont en bitume, les voies secondaires ne sont pas encore revêtues.

Les équipements principaux dans ce lotissement sont : une grande mosquée et



une école privée, un tissu associatif y existe aussi, notamment l'association Al Hassania des Scouts. Les services principaux dans ce quartier sont ceux de proximité tels que les commerces les coiffeurs, les pressings...etc.

Les espaces verts publics dans ce lotissement font défaut, cependant il comporte des parcelles qui peuvent servir de support pour des aménagements d'Espaces Verts Publics.

□ Souk et ses alentours : c'est un espace occupé notamment par quelques services extérieurs (Direction de l'éducation...), un lycée (Toubkal), une station d'accueil et le souk hebdomadaire qui s'organise chaque mardi. Vue sa situation stratégique (sur la route provinciale 203), le souk a un rayonnement provincial, voir même régional.

1.3. Situation foncière de la ville de Tahannaout :

Le foncier est un autre élément que nous avons jugé essentiel pour un bon diagnostic du territoire de Tahannaout. D'après notre enquête terrain, nous avons cartographier la situation suivante :

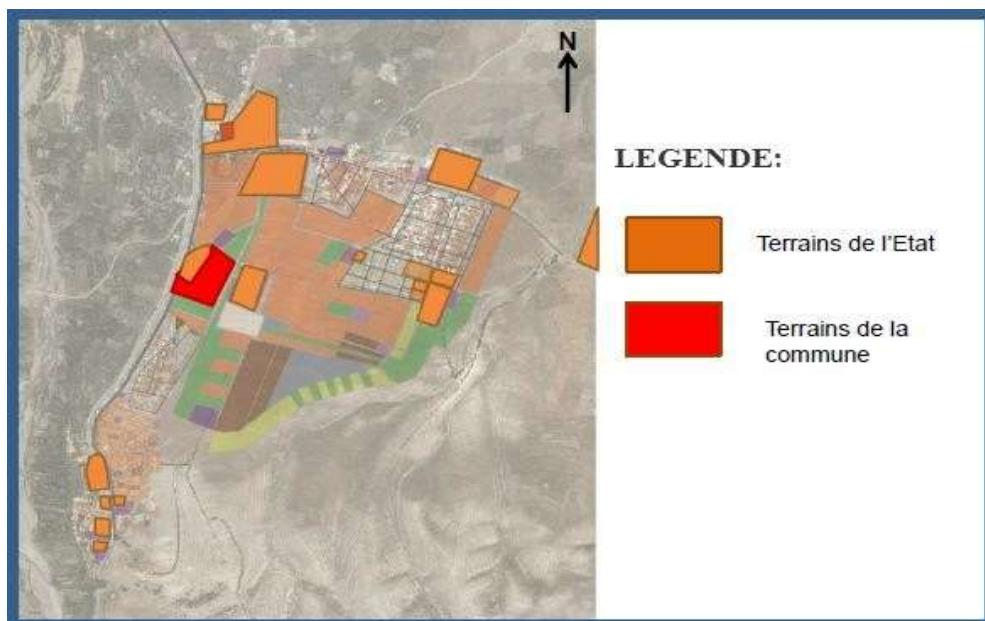


Figure 8 : Situation foncière de la ville de Tahannaout

La réserve foncière publique est très limitée dans la ville de Tahannaout. La majorité de cette réserve relève de la propriété de l'Etat et elle est majoritairement utilisée et occupée, les terrains relevant de la propriété de la municipalité sont rares. Difficilement mobilisable, le foncier privé est le plus dominant dans Tahannaout ce qui explique pourquoi le foncier est une contrainte majeure pour les projets d'aménagements dans ce territoire.

2. Enjeux et Schéma d'Intentions :

Pour tracer les enjeux et les préoccupations majeures de développement du centre urbain, il n'est pas préjudiciable de juguler les faiblesses et les menaces qui



pèsent sur son évolution future. A cet effet, cerner les enjeux de développement du centre permet de faciliter et de maîtriser les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de développement escomptés. Nous avons pu relever dans la phase de diagnostic les principaux enjeux de développement qui marquent le centre aujourd'hui.

Globalement, les enjeux de développement du centre de Tahannaout ont trait à deux questions axiales qu'on peut présenter comme suit :

- Comment dynamiser le centre de Tahannaout à travers de nouvelles formes d'aménagement et d'équipement, en concordance et en cohérence avec les aspirations des acteurs concernés et la population locale ?

- Comment transformer le centre en un véritable pôle de développement au niveau local et régional, en s'appuyant sur ses atouts et les opportunités potentiellement offertes ; tout en résorbant les défaillances et en minimisant les menaces qui pèsent sur son devenir, à travers un projet urbain global et intégré à long terme ?

Après la confrontation des différentes données spatiales relatives aux points forts et aux points faibles de la zone d'étude, il est opportun de tracer les principaux enjeux qui caractérisent la dynamique, les lieux de divergence et les différentes logiques d'organisation de l'espace objet de l'étude « Tahannaout » pour enfin les traduire en schémas spatiaux.

2.1. Restructurer le tissu urbain et réseaux de transports :

Le centre urbain de Tahannaout est morphologiquement structuré autour de deux axes routiers régional et provincial, ce qui donne au centre une urbanisation de type linéaire. Cette configuration tente suivant deux directions perpendiculaires à éclater le tissu et rendre la connexion difficilement envisageable.

Cette tendance, d'ailleurs s'annonce déjà à travers l'autorisation, par dérogation de créer le lotissement Fadl Alkhayr hors périmètre d'aménagement, et par le développement apparent des constructions dans des douars périphériques de la ville.

A ce sujet la commune urbaine, avec ses moyens modestes, a lancé des opérations de restructuration de l'ancien douar (Tahannaout ancienne) et douar sidi Mohamed boufarss (actuel pôle administratif) ; malgré les efforts déployés, la structure urbaine manque encore de cohérence et d'homogénéité notamment entre les différentes composantes de la forme urbaine ; d'où l'objectif de cet enjeu.

Bien que l'ancien document de planification a trouvé plusieurs contraintes dans la réalisation, d'ordre financières, foncières et juridiques ; les autorités et les élus misent leurs attentes sur le nouveau plan qui est en phase d'étude. Ce vide juridique se manifeste dans l'espace sur plusieurs angles : les zones ouvertes à l'urbanisation enregistrent des taux de réalisation faibles soit en matière de voirie



ou d'équipements ; ceci a défiguré le tissu et a rendu la forme urbaine non structurée.

L'enjeu donc est de créer de nouveaux liens entre l'ancien tissu et le nouveau, tout en convergeant les actions vers un centre homogène dans lequel les disparités se neutralisent.

Quant à la mobilité urbaine, la fragmentation de l'espace empêche d'une manière ou d'une autre la fluidité notamment des personnes en absence d'un élément fédérateur. Ce constat est bien visible le jour du souk où les liens de connexion et de déplacements s'établissent avec facilité ; le transport interurbain, assuré par quelques petits taxis, doit être en mesure de réorganiser les déplacements à l'intérieur du tissu urbain en renforçant les liens. Pour arriver à cet objectif, il est nécessaire de modeler le réseau par un circuit de bus joignant tous les coins de la ville et désenclavant quelques douars et lotissement créés hors périmètre urbain.

2.2. Protéger le patrimoine naturel et valoriser le potentiel touristique :

Un tel territoire, riche par la diversité de son patrimoine naturel, devrait préserver ses ressources environnementales, son paysage écologique et ses potentialités agricoles.

En effet, la vallée de Ghighaya, caractérisée par ses arbres fruitiers (l'olivier, l'amandier, le noyer...), joue un rôle primordial non seulement parce qu'elle est source de subsistance de la population (du douar) mais aussi dans la promotion de l'image de la ville.

La vallée de Ghighaya constitue également un point d'appui pour un tourisme écologique et responsable. Certes l'enjeu ne se limite pas à la préservation de l'espace naturel c'est aussi un vecteur de développement et de valorisation de ses produits de terroir, dont l'objectif de soutenir les activités annexes au tourisme. Un tourisme basé sur la dilapidation des ressources naturelles, n'est plus tolérable. Dans notre zone d'étude, le paysage permet au secteur touristique de dépasser sa vision lucrative à une autre vision plus écologique où le secteur pourrait se positionner et être compétitif au tourisme de la métropole (Marrakech).

2.3. Développer les activités économiques :

La ville comme système complexe abrite un ensemble de fonctions très liées, certes la fonction économique reste le noyau dur autour duquel s'articulent toutes les autres fonctions. Aujourd'hui, l'économie constitue la pièce angulaire de tout œuvre de développement et de compétitivité territoriale. Dans ce cadre, le caractère embryonnaire de la base économique du centre de Tahannaout est un facteur négatif pour le développement futur. A cet effet, l'impulsion, le renforcement et la consolidation de la base économique locale, par la recherche de nouveaux créneaux de développement économique, constituent un élément



indispensable pour dynamiser et développer l'attractivité du centre.

Une petite ville, comme Tahannaout caractérisé par son économie peu diversifiée, son agriculture moins intensifiée et son artisanat non structuré, demeure un centre urbain qui cherche à créer de la richesse et à se positionner dans son environnement. Afin de réaliser les objectifs d'un tel enjeu il est nécessaire d'établir à l'avance des préalables à tous les niveaux : administratif et institutionnels. Les actions à entreprendre, nécessite une vision globale commune de tous les acteurs (administration, élus, autorité...), ils peuvent à travers des mesures bien planifiées à rendre le territoire plus accessible pour accueillir une base économique de bonne envergure.

2.4. Définir une identité urbaine et améliorer la qualité de vie :

Des actions d'amélioration du cadre de vie s'avèrent nécessaires. Car, nous avons constaté qu'aux bords de la route R203, à l'entrée de Tahannaout du côté de Marrakech, un ensemble de petites placettes avec des bancs et des cadres d'affichage soigneusement aménagées pour être des lieux de repos et de convivialité, mais sont très peu utilisées. Sur la même route, au niveau du douar, d'autres bancs placés le long d'un trottoir en carrelage sont aussi très peu fréquentés, car ils tournent le dos à la belle vue sur la vallée de Ghighaya et manquent d'ombrages. Cependant, des lieux très fréquentés par les habitants (quartier administratif, près du souk et sur la route P2010) manquent d'aires de repos. En conclusion la ville de Tahannaout présente l'image d'un centre urbain qui offre de nombreuses opportunités non exploitées. Cependant pour atteindre une bonne croissance, elle doit accroître son attractivité, et ce pour que les nouveaux ménages choisissent d'y demeurer et que les jeunes investisseurs trouvent une base solide pour l'implantation de leurs entreprises.

3. Schéma d'intention :

Nous essayons à travers des esquisses de mettre en relief le caractère actuel et latendance générale de l'évolution urbanistique de la ville de Tahannaout:

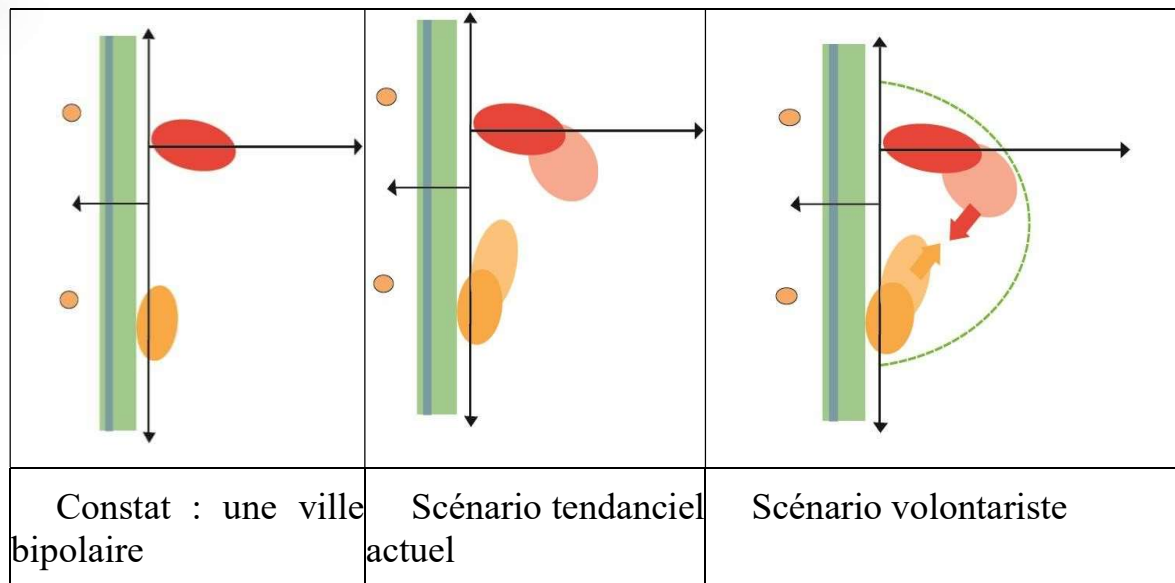


Figure 9 : scénarios d'urbanisation entre les principaux pôles de la ville.

Le premier dessin traduit le mitage du tissu urbain le long des axes routiers la R203 et la P2010 et l'éparpillement anarchique des constructions dans les terres agricoles autour de ces axes. L'ancien douar Tahannaout et le douar sidi Mohammed oufaress (schématisé par les deux grandes taches saillantes) sont les deux principaux noyaux représentatifs de ce constat.

Le deuxième dessin traduit le fait que, en l'absence d'actions publiques d'aménagements ; l'état actuelle se maintiendra et s'accroîtra, aboutissant au risque de l'éclatement de la ville (la dérogation dont le projet du lotissement Fadl_Al_Khair a bénéficié est un exemple de cette tendance).

Le troisième dessin, schématise le dessein que nous proposons pour la ville de Tahannaout. Il traduit les idées essentielles suivantes :

- Regrouper et englober la ville,
- Doter la ville d'une centralité à mi-chemin entre les deux anciennes,
- Préserver la vallée de Ghighaya,
- Limiter l'urbanisation du côté Sud par une ceinture verte qui longera le ravin.



Conclusion :

Tahannaout, en tant que petite ville émergente, a fait l'objet de notre étude visant l'élaboration d'un projet qui a pour but, son aménagement et son développement. Ce territoire, malgré ses potentialités, connaît une série de contraintes à savoir : une topographie à aménager, une économie assez traditionnelle et fragile, une urbanisation fragmentée sur les deux voies routières (RR 203 et RP 2010), et une gouvernance qui se limite à la gestion de la chose locale de tant plus que la création d'une dynamique de développement.

Ayant comme fin, l'accompagnement de cette ville à se développer, notre réflexion a pris la relève de monter un projet urbain ambitieux et réaliste. Dans ce sens, la ville de Tahannaout, afin de renforcer son statut de capitale administrative de la province d'El Haouz, doit se lancer dans la mise en œuvre des propositions dont les principales sont :

- Passer de la ville linéaire à la ville compacte en orientant l'urbanisation vers l'intérieur et créant une nouvelle centralité regroupant les deux agglomérations d'habitat actuels ;
- Développer des infrastructures de qualité, en priorité ; un tissu viaire facilitant la mobilité de la population, un réseau d'assainissement fiable.
- Améliorer les conditions de mixité et de pratiques sociales à travers l'esplanade et les équipements socioculturels ;
- Créer une industrie agroalimentaire basée sur l'exploitation des produits locaux, une telle activité serait organisée dans un agropole profitant notamment de l'abondance de l'olivier et des autres arbres fruitiers ;
- Développer une activité d'écotourisme et préserver les cônes de vue identifiées sur la vallée et envers la montagne tout en protégeant les espaces naturels ;
- Tirer profit de la proximité des sites touristiques avoisinants (Moulay Brahim, Ourika, Oukaimiden, Toubkal, ...) en améliorant les dessertes à partir de la ville de Tahannaout.

Certes, ce projet nécessite la volonté de tous les acteurs intéressés par l'avenir de cette ville prometteuse. Ceci est conditionné par l'existence d'un fédérateur très dynamique qui pourrait assurer l'accompagnement et la convergence des différentes actions (un leadership local). A cet égard, la question de la gouvernance nous semble primordiale. Conjugée à la contractualisation et la concertation, elle impliquerait une vision stratégique partagée entre les divers intervenants.

Pour conclure, la ville de Tahannaout manifeste le besoin d'un tel projet multidimensionnel qui peut être intégré aux documents de planification locale. Elle a encore des défis à relever pour qu'elle soit une vraie centralité urbaine méritant d'être le chef-lieu de la province d'Alhaouz.



BIBLIOGRAPHIE :

A-M. Hamdouni (2005), « Gestion urbaine et accès aux services de base », RDH 50, pp. 203- 224.

Brunet R, Ferras R., Thery H., (1992), Les mots de la géographie, Collection Dynamiques du territoire, RECLUS-La documentation Française, Paris.

Cheyran J-P., Lardon S., Mathian H., Sanders L., 1995, Les problématiques de l'espace et du temps et les SIG, Revue Internationale de Géomatique, vol.4 , n°3-4, p .287-305.

Chouki, M. (2013). Ville et changement au Maroc : Quel changement véhicule la Ville marocaine ? édit INAU, p.21.

Dauphiné A., (1995), Chaos, fractales et dynamiques en géographie, RECLUS, Espaces modes d'emploi, Montpellier.

Direction d'urbanisme, Rabat (2019), Etude relative au SDAU de l'aire métropolitaine du grand Marrakech, phase documents de concertation réglementaires.

Perrin L., 2001, "La syntaxe spatiale entre dans le vocabulaire des urbanistes", Diagonal, No.152, 23-24

Pumain D., Saint-Julien T., (2012), Analyse spatiale (1), collection CURSUS, Arm and Colin, Paris, 1997.

Moriconi-Ebrard F., « Villes secondaires et métropoles du tiers monde », Villes en parallèles, n°22, 1995, p. 39-56.

J. Barbier (2012), « Aménagement du Territoire et la Politique de la Ville », contribution à la Concertation nationale sur la politique de la ville, avril, mai 2012.

G. Pinson (2006), « Projets de ville et gouvernance urbaine : Pluralisation des espaces politiques et recomposition d'une capacité d'action collective dans les villes européennes », Revue française de science politique, vol. 56, n° 4, pp. 619-651.

Tomas F., 1995, "Projets urbains et projets de ville", Les Annales de la recherche urbaine, 68-69, pp. 135-143. Veltz P., 1994, Mondialisation, villes et territoires, Paris, PUF

Direction d'urbanisme, Rabat (2019), Etude relative au SDAU de l'aire métropolitaine du grand Marrakech, phase documents de concertation réglementaires.